



Partage des parts en sarl quand il y'a 2 cogerants

Par **sevi_old**, le **31/05/2007** à **10:22**

bonjour,merci deja de votre aide et de repondre aux questions gratuitement .je vous explique mon probleme. je monte mon entreprise de depot vente reprise de vehicules d'occasion en sarl,mon mari ,ma belle mere et moi.
mon mari et ma belle mere veulent etre cogerant de la sarl,
comment faisons nous pour le partage des parts,est ce qu'il faut que les parts de mon mari et ma belle mere soient egales etant donné que moi aussi je suis associée,mais je veux etre minauritaire,
et quelle avantage il y'a,car je ne sais pas si c vrai mais quand il y'a 2 cogerants,si l'entreprise ne marche pas,les 2 cogerants ont droit aux assedic..
si je suis associé ,en tant que RMI est ce que je le conserve ,le temps de me faire employer par la société.
et en sarl est ce que on conserve le regime de la securité sociale,
merci de votre aide
cordialement